

**RAPPEL**

## **ACCES AUX ATELIERS MUNICIPAUX et au STAND DE TIR**

### **RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE**

**Le mouvement de tourne à gauche n'est pas autorisé et le demi-tour doit être effectué au rond-point de Vinci.**



En sortie des ateliers et du stand de tir, la ligne pointillée pour permettre de couper la voie en direction de l'avenue Gabriel Péri a été difficilement négociée avec le Conseil Départemental, à titre provisoire.

Dans l'optique de pérenniser cet aménagement qui facilite les déplacements de tous, il est indispensable que nous soyons tous irréprochable, **or de nombreuses infractions sont encore observées.**

Nous vous demandons donc de respecter scrupuleusement ces consignes et de les faire respecter auprès de vos collègues, faute de quoi un contrôle de Police sera demandé en vue de pérenniser cet accord.

Merci à tous,  
La Direction Voirie